

COMMUNE DE NONANCOURT

31, rue Hyppolite Lozier
27320 NONANCOURT

**MODIFICATION DE TOITURE D'UNE MAISON D'HABITATION A
NONANCOURT**

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage : COMMUNE DE NONANCOURT
31, rue Hyppolite Lozier
27320 NONANCOURT

Numéro & Désignation du LOT :

Entreprise :

Date du marché :
.....

Montant TTC :
..... € TTC

NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCE

MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS
DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Maître d'Oeuvre : Agnès LATOUR, Architecte DPLG
8, Avenue Victor Hugo
27320 NONANCOURT
Tél : 06 80 98 45 10
mail : agneslatour@yahoo.com

Base des prix : DECEMBRE 2020

Personne habilitée à donner les renseignements : **Monsieur le maire de NONANCOURT**

Ordonnateur : **Monsieur le maire de NONANCOURT**

Comptable assignataire des paiements : **Trésorerie principale
119, Place de la Madeleine
27130 VERNEUIL SUR AVRE ET D'ITON**

ARTICLE 1- CONTRACTANT

Je (nous) soussigné(s) (1) _____

agissant au nom et pour le compte de _____

ayant son siège social à _____

immatriculé à l'INSEE

numéro d'identité d'entreprise, SIREN : _____

numéro d'activité de l'entreprise, SIRET : _____

code d'activité économique principale APE : _____

numéro d'identification au registre du commerce : _____

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et des documents qui y sont mentionnés, de l'ensemble du dossier de consultation des entreprises, après avoir établi et fourni l'ensemble des certificats, déclarations et attestations prévus par les articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

m'engage (nous engageons) sans réserves, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **CENT VINGT JOURS** (120) à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la Consultation (RC).

(1) « Nous » est à retenir dans le cas d'un groupement d'entreprises solidaires.

ARTICLE 2- PRIX

2.1 VARIATIONS DES PRIX

SANS OBJET

2.1.2. Révision de prix :

SANS OBJET

2.1.3. Mois d'établissement de prix du marché :

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du **mois précédant celui de la remise des offres**, ce mois est appelé « **MOIS ZERO** » (M0).

M0 : DECEMBRE 2020

2.1.4. Choix de l'index de référence :

L'index de référence choisi en fonction de sa structure pour les variations du prix des travaux est l'index national du bâtiment (BT) publié au Bulletin Officiel du Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports reproduit au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment.

2.1.5. L'index de variation des prix est le suivant :

LOT N° 1 – MACONNERIE / RAVALEMENT

LOT N° 2 – CHARPENTE BOIS – COUVERTURE ZINC / TUILES

BT 03

BT16b / BT 32 / BT34

2.2 MONTANT DU MARCHÉ

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à toutes taxes comprises (en chiffres et en lettres).....

Solution de BASE :

Prix hors TVA : _____

TVA 20,0 % : _____

Montant TVA incluse : _____

Valorisation des options/variantes :

Option	Montant H.T (1)	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.

Option (en lettres).....

Option	Montant H.T (1)	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.

Option (en lettres).....

Variante	Montant H.T (1)	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.

Variante (en lettres).....

Variante	Montant H.T (1)	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.

Option (en lettres).....

2.3 SOUS TRAITANCE

a) Les annexes n° au présent acte d'engagement (1) indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le prix maximum révisable suivant les modalités fixées au C.C.A.P. et au présent acte d'engagement de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Chaque demande devra être accompagnée pour le sous-traitant envisagé de l'ensemble des pièces justificatives exigées du titulaire du marché.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Prix hors TVA : _____

TVA en AUTOLIQUIDATION

Montant TVA incluse : _____

b) En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant, à la personne responsable du marché. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal suivant les modalités fixées au C.C.A.P. et au présent acte d'engagement, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION
TOTAL : _____	

c) Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de : _____ Euros

(1) - Voir le modèle joint « d'annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance ».

ARTICLE 3- DELAIS

le délai d'exécution des travaux est de 1 mois (un mois) hors intempéries et congés payés + 1 mois de préparation

Les délais impartis comprennent le repliement du matériel et le nettoyage du chantier, ils ne comprennent pas les congés payés, les intempéries, la période de préparation

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage (nous nous engageons) est déterminé dans les conditions stipulées au CCAP (Article 4.1)

L'ordre de service prescrivant de commencer les travaux sera notifié à chaque entreprise titulaire.

ARTICLE 4- PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécialisées à l'article 3-3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

- Compte à créditer (un relevé d'identité bancaire du compte est à joindre)

- au compte ouvert au nom de l'entreprise : _____
 - * code banque : _____
 - * code guichet : _____
 - * n° de compte : _____
 - * clef R.I.B. : _____
- Établissement : _____ (1)

– Indiquer l'intitulé en toutes lettres de l'établissement où le compte est ouvert et l'adresse de cet établissement.

En cas de groupement solidaires

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant du crédit des comptes suivants :

PRESTATIONS CONCERNEES	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE	DESIGNATION DU COMPTE A CREDITER
	Nom de l'entreprise : Raison sociale : Adresse :	Etablissement : Adresse : Titulaire du compte : Numéro du compte :

En application de l'article 87 du Code des Marchés Publics une « avance forfaitaire » est accordée au titulaire du marché si le montant du marché est supérieur à 50.000 Euros HT. Le titulaire peut néanmoins accepter ou refuser le versement de cette avance.

accepte de percevoir l'avance forfaitaire

refuse de percevoir l'avance forfaitaire

4.2 PAIEMENT DES SOUS TRAITANTS :

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4.3 ATTESTATIONS :

Acceptation de l'ensemble des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises de Décembre 2020

Fait en un seul original

A _____ le _____

(mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature(s) de (des) personne(s) dûment habilitée(s) et cachet(s)

(signature de tous les membres du groupement en cas de groupement solidaire)

ARTICLE 5- VISAS

5.1. ACCEPTATION

Est acceptée la présente offre, pour valoir acte d'engagement.

A NONANCOURT, le

Monsieur Le Maire de NONANCOURT :
(agissant en vertu d'une délibération en date du)

5.2. NOTIFICATION

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

L'ENTREPRENEUR,

signature

5.3.

Reçu l'avis de réception de la notification du marché signé le

par l'entrepreneur destinataire.

Le

Monsieur Le Maire de NONANCOURT
signature